

Le 7 février 2020, les convocations individuelles pour la séance du jeudi 13 février 2020 à 20 heures 30 ont été remises aux conseillers municipaux en exercice, convocations mentionnant l'ordre du jour.

PROCÈS-VERBAL RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 13 FEVRIER 2020

Sous la présidence de M. WINTZ Marc, Maire,

Nombre de membres élus : 15, en exercice : 14, présents : 13

Membres présents : WINTZ Marc, Maire, HEYD Jean-Claude, LINDER Bernard, adjoints, DUDT Alfred, DAUPLAIS Éric, RETTER Jean-Marie, STEY Anne, MEYER Mathieu, RUSCH Nicolas, BEHR Alain, HAUMESSER Karin, GRAFF Carine, SCHOTT Bernard

Membres absents excusés : POUPEAU Bruno

.....
Sur proposition du maire, le conseil municipal décide de rajouter le point 7 à l'ordre du jour.

Ordre du jour :

- 1) Approbation du compte-rendu de la séance du 24/10/2019
- 2) Assurances statutaires : renouvellement
- 3) Compte administratif 2019
- 4) Affectation du résultat de fonctionnement 2019
- 5) Compte de gestion du Trésorier 2019
- 6) Restes à réaliser 2019
- 7) ONF : Travaux et coupes 2020
- 8) Divers

1) APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU 24/10/2019

Le procès-verbal de la séance du 24/10/2019, transmis à tous les membres du Conseil, est approuvé à l'unanimité par les membres présents.

2) 2020-01 - CONTRAT D'ASSURANCE DES RISQUES STATUTAIRES

Le maire rappelle :

- qu'en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents, en application de l'article 26 de la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et du Décret n° 86-552 du 14 mars 1986 ;

Le maire expose :

- que le Centre de Gestion a communiqué à la commune les résultats la concernant.

Le conseil municipal,

Vu la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 26 ;

Vu le Décret n° 86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 (alinéa 2) de la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les centres de gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux ;

après avoir entendu le maire, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

➤ **D'ACCEPTER** la proposition suivante :

Assureur : ALLIANZ VIE

Courtier : Gras Savoye

Durée du contrat : 4 ans (date d'effet au 01/01/2020)

Préavis : contrat résiliable chaque année sous réserve de l'observation d'un préavis de 6 mois.

Agents Permanents (Titulaires ou stagiaires) immatriculés à la CNRACL :

- **Risques garantis** : décès, accident de service et maladie contractée en service, longue maladie et maladie longue durée, maternité (y compris congés pathologiques), adoption, paternité et accueil de l'enfant, maladie ordinaire, temps partiel thérapeutique, mise en disponibilité d'office pour maladie, infirmité de guerre, allocation d'invalidité temporaire.
- **Conditions** : 4,55 % de la masse salariale assurée avec une franchise de 15 jours en maladie ordinaire.

Agents titulaires ou stagiaires non-affiliés à la CNRACL et Agent non-titulaires :

- **Risques garantis** : accident du travail et maladie professionnelle, grave maladie, maternité, maternité (y compris congés pathologiques), adoption, paternité et accueil de l'enfant, maladie ordinaire, reprise d'activité partielle pour motif thérapeutique.
- **Conditions** : 1,45 % de la masse salariale assurée avec une franchise de 15 jours en maladie ordinaire.

➤ **D'AUTORISER** le maire à signer les conventions en résultant.

3) 2020-02 - COMPTE ADMINISTRATIF 2019

Le Conseil Municipal est appelé à approuver le compte administratif de l'exercice 2019 présenté par le Maire, à savoir :

• **Section de fonctionnement**

Dépenses prévues	427 952,45 €	Réalisées	265 621,48 €
Recettes prévues	427 952,45 €	Réalisées	301 327,52 €
Résultat de clôture section de fonctionnement		35 706,04 €	
Report du résultat de fonctionnement N-1		144 033,45 €	

Résultat de clôture, section de fonctionnement 179 739,49 €

• **Section d'investissement**

Dépenses prévues	456 754,02 €	Réalisées	67 973,69 €
Recettes prévues	456 754,02 €	Réalisées	25 938,71 €
Résultat de clôture section d'investissement		- 42 034,98 €	
Report du solde d'exécution N-1		- 4 986,33 €	

Résultat de clôture, section d'investissement - 47 021,31 €

RÉSULTAT DE CLÔTURE CUMULÉ : EXCEDENT de 132 718,18 €

Le Maire quitte la salle sans prendre part au vote.

Le Conseil Municipal désigne M. Jean-Claude HEYD pour présider le vote du compte administratif.

Les membres du Conseil Municipal, après avoir entendu le Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVENT** le compte administratif de l'année 2019.

4) 2020-03 – AFFECTATION DU RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT 2019

Le Conseil Municipal, après avoir examiné le compte administratif statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2019, **DÉCIDE** d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
Résultat de fonctionnement	
A. Résultat de l'exercice	35 706,04 €
B. Résultats antérieurs reportés (ligne 002 du compte administratif)	144 033,45 €
C. Résultat à affecter (A + B hors restes à réaliser)	179 739,49 €
Solde d'exécution de la section d'investissement	
D. Solde d'exécution cumulé d'investissement	- 47 021,31 €
E. Solde des restes à réaliser d'investissements	- 15 630,00 €
Besoin de financement (F = D + E)	62 651,31 €
AFFECTATION (C = G + H)	179 739,49 €
1) Affectation en réserves R 1068 en investissement <i>G = au minimum couverture du besoin de financement F</i>	62 652,00 €
2) H. Report en fonctionnement R 002	70 066,18 €
DEFICIT REPORTE D 002	

L'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2019 est approuvée à l'unanimité.

5) 2020-04 – COMPTE DE GESTION DU TRÉSORIER, ANNÉE 2019

Le Conseil Municipal, constatant que les chiffres du compte de gestion du Trésorier pour l'année 2019, sont en concordance avec les chiffres du compte administratif présenté par le Maire, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le compte de gestion de la commune présenté par la Trésorière Principale de Saverne Mme Simone FISCHER pour l'année 2019, qui n'appelle ni réserve, ni remarque de sa part.

6) 2020-05 - PRÉSENTATION ET APPROBATION DES RESTES À RÉALISER 2019

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14,

Vu la circulaire préfectorale du 21/04/2011,

Le Maire rappelle que les restes à réaliser correspondent aux dépenses engagées non mandatées ou recettes confirmées mais non encaissées au 31 décembre de l'exercice 2019. L'état des restes à réaliser,

détaillé par opération, est arrêté et visé par le Maire. Cet état permet d'assurer le paiement des dépenses engagées non mandatées et se décompose comme suit :

Opération	Libellé	Dépenses à reporter	Titres restant à émettre
107	NOUVEAU CIMETIERE	6 850,00 €	0,00 €
109	JARDIN COMMUNAL	780,00 €	0,00 €
68	TRAVAUX VOIRIE	5 000,00 €	0,00 €
79	SALLE POLYVALENTE	2 000,00 €	0,00 €
82	ACHAT TERRAINS	1 000,00 €	0,00 €
TOTAL		15 630,00 €	0,00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ADOPTE** l'état des restes à réaliser en dépenses d'investissement du budget principal, exercice 2019, pour un montant total de 15 630,00 € ;
- **CONSTATE** qu'il n'y a aucun titre restant à émettre au titre de l'exercice 2019 ;
- **AUTORISE** le maire à signer les états et à poursuivre les paiements dans la limite des crédits figurant sur ces états ;
- **DIT** que ces écritures seront reprises dans le budget primitif 2020.

7) 2020-06 - FORÊT COMMUNALE : TRAVAUX ET COUPES 2020

Le Maire présente au Conseil Municipal le programme des travaux d'exploitation en forêt communale pour l'année 2020. Les prévisions sont les suivantes :

Coupes à façonner (prévisions) :

– Recette brute prévisionnelle des coupes :	HT	11 370 €
– Dépense pour abattage, façonnage et débardage :	HT	9 620 €
– Dépense maîtrise d'œuvre :	HT	209 €

Bilan net prévisionnel : HT 1 541 €

Par ailleurs, l'ONF prévoit un programme d'actions pour l'année 2020, à savoir : travaux sylvicoles (dégagement des régénérations naturelles, protection contre le gibier, dégagement de plantations) pour un montant total HT prévisionnel de 4 620,00 €

Le Conseil Municipal, ayant entendu le Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le programme des travaux d'exploitation et l'état prévisionnel des coupes pour l'année 2020 comme détaillé ci-dessus,
- **APPROUVE** le programme d'actions pour l'année 2020 d'un montant total HT prévisionnel de 4 620 €.
- **DONNE** délégation à l'ONF pour accepter les conditions financières des contrats dans lesquels ses bois seront placés, dans le respect des mandats de négociation donnés par le comité national des ventes de bois communales. L'ensemble des volumes vendus en contrat le sont dans le cadre du dispositif de ventes groupées, prévoyant le reversement des sommes perçues par l'ONF après déduction des frais, fixés à 1% des sommes recouvrées.
- **AUTORISE** le maire à signer tous les documents relatifs à ces décisions.

8) DIVERS

FIBRE : La commune va installer une chambre pour permettre les futurs branchements à la hauteur du n° 3A et 3B, rue Principale.

EQUIPEMENT INFORMATIQUE : Le logiciel de comptabilité va passer de Windows 7 à Windows 10. Cette migration va entraîner l'achat d'un nouvel équipement (ordinateur).

CHAUFFAGE : La nouvelle chaudière de l'école a connu une grosse réparation fin décembre. Cette intervention est prise en charge par le constructeur Viessmann.

CONSTRUCTION D'UN ABRI-BUS : Bernard LINDER a présenté le projet abri-bus / bibliothèque qui sera construit devant l'école.

La séance est clôturée à 23h.